



PARIS



Service des élections, du recensement
et des démarches administratives
01 44 69 17 30 – serda17@paris.fr
www.mairie17.paris.fr



ÉLECTEURS NATIONAUX

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (Article L.9 du code électoral).
Avec la nouvelle loi Pochon et Warsmann, vous pouvez vous inscrire jusqu'à 6 semaines avant un scrutin.

Vous pouvez vous inscrire

- par internet : accessible avec un compte service-public.fr, l'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite.
- Sur place dans toutes les mairies d'arrondissements de Paris, indépendamment de votre arrondissement de domicile
- Par courrier postal

Justificatifs administratifs à fournir :

- ▶ Une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité.
- ▶ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (attestation ou facture d'eau, de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone fixe ou assurance habitation ; bulletin de salaire ; quittance de loyer délivré par un organisme institutionnel ; avis d'imposition ou taxe d'habitation) aux nom et prénoms du demandeur, ou aux noms et prénoms de l'époux.se, ou aux nom et prénoms du partenaire avec lequel le demandeur est lié par un PACS.
- ▶ Livret de famille pour les personnes mariées ou vivant sous le contrat du PACS.
- ▶ Formulaire Cerfa 12669*02

Vous avez moins de 26 ans et vous résidez chez vos parents :

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune où vos parents ont leur domicile. Vous devez présenter :

- ▶ Un document de moins de 3 mois attestant du domicile de vos parents.
- ▶ Un document attestant de votre lien de filiation : copie du livret de famille ou acte de naissance avec indication de la filiation.
- ▶ Copie du titre d'identité de l'un des parents.

Vous êtes hébergé.e chez un tiers, vous devez fournir :

- ▶ Attestation d'hébergement de moins de 3 mois établi sur papier libre par l'hébergeant, datée et signée.
- ▶ Justificatif établissant la preuve de votre attache avec la commune. Exemple : bulletin de salaire récent ou autre document sur lequel figure votre adresse d'hébergement à vos nom et prénoms.
- ▶ Copie de la carte d'identité de l'hébergeant.



Vous ne possédez pas de domicile stable :

Vous avez la possibilité de solliciter votre inscription sur la liste électorale de la commune où est situé l'organisme d'accueil auquel vous êtes rattaché. Vous devez :

- ▶ Soit prouver que l'adresse de l'organisme d'accueil figure depuis au moins six mois sur votre carte nationale d'identité.
- ▶ Soit fournir une attestation d'élection de domicile délivrée par l'organisme d'accueil et établissant son lien avec lui depuis au moins six mois à la date de votre demande d'inscription. L'attestation doit être conforme au modèle agréé par arrêté.

Vous êtes établi.e hors de France :

Sur votre demande, vous pouvez être inscrit soit sur la liste électorale consulaire de la circonscription consulaire dans laquelle vous avez établi votre résidence, soit sur la liste électorale de l'une des communes suivantes :

- ▶ Commune de naissance.
- ▶ Commune de votre dernier domicile.
- ▶ Commune de votre dernière résidence (résidence de 6 mois au moins).
- ▶ Commune où est né, est ou a été inscrit l'un de vos ascendants.
- ▶ Commune de laquelle est inscrit un de vos parents jusqu'au 4e degré.

Vous êtes contribuable au titre des contributions directes communales :

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune si vous apportez la preuve de votre qualité de contribuable pour la deuxième année consécutive l'année de la demande d'inscription.

Vous devez fournir l'un des documents suivants :

- ▶ Taxe d'habitation.
- ▶ Taxes foncières.
- ▶ Cotisation foncière des entreprises.
- ▶ Certificat établi par la Direction départementale des finances publiques attestant que, l'année de la demande d'inscription, le demandeur figure pour la deuxième fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales.

Vous possédez la qualité de gérant et associé majoritaire ou unique pour la 2e fois sans interruption l'année de la demande d'inscription :

Vous êtes / vous devez fournir :

- ▶ Gérant : décision de nomination (ou un extrait) ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou statuts de la société.
- ▶ Associé majoritaire ou unique d'une société à responsabilité limitée (SARL), société en nom collectif (SNC), société en commandite simple, société civile : copie des statuts constitutifs de la société ou statuts mis à jour ou copie de l'acte de cession de parts.
- ▶ Associé majoritaire ou unique d'une société anonyme, société en commandite par actions (SCA), société par actions simplifiée (SAS) : attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts ou actions ou que vous dirigez.